

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE DU 10 AVRIL 2025**

**Le 10 avril 2025 à 16h30,**

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 28 mars 2025, se sont réunis en salle du 9<sup>ème</sup> étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Yves COSCAS, Président de l'Office.

**Étaient présents avec voix délibérative :** Yves COSCAS, Nadège AZZAZ, Christine QUILLERY, Patrice RONCARI, Martine BAGDASSARIAN, Michel VENEAU, Anthony REYNAUD, Zaneta WOZNAK, Rahma GHIATOU, Vincent GAUDIN, Jean-François COUET, Daniel PIEDDELOUP, Marcelle ABDELNOUR, El Miloud ZERIOUH, Sabine DIDELOT.

**Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :** Jean-Didier BERGER à Yves COSCAS, Lounes ADJROUD à Nadège AZZAZ, Véronique DE LA TOUANNE à Anthony REYNAUD, Sandrine DANDRE à Christine QUILLERY, Jean-Robert DELLOYE à Martine BAGDASSARIAN, Christophe RENDU à Michel VENEAU.

**Étaient absents excusés :** Patrick WIDLOECHER, Malika BELARBI, Mauricette MERIGOT-DURBAN.

**Était présent avec voix consultative :** Antoine PELLETIER, DRIHL 92.

**Assistaient également :** Yann CHEVALIER, Directeur Général ; Choukri TRABELSI, Directeur Général Adjoint ; Audrey ADHOUH JAMGOTCHIAN, Assistante de la Direction Générale ; Ester MARGARYAN, Assistante.

**Objet :** SAEM Vallée Sud Rénov' – Désignation d'un nouveau représentant de Vallée Sud Habitat.

**VALLÉE SUD HABITAT**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 AVRIL 2025**  
**DÉLIBÉRATION**

---

**Objet : SAEM Vallée Sud Renov' – Désignation d'un nouveau représentant de Vallée Sud Habitat.**

**Le Conseil d'Administration,**

**Vu que** l'OPH Vallée Sud Habitat a intégré la SAEM Vallée Sud Renov' par délibération n°04/2022 de son Conseil d'Administration en date du 16 mars 2022, et détient ainsi 13.67% du capital de la SAEM Vallée Sud Renov', soit 82 000 euros,

**Considérant qu'**à cet effet, l'OPH Vallée Sud Habitat est représenté par deux Administrateurs au sein du Conseil d'Administration et un Administrateur au sein des Assemblées Générales de la SAEM Vallée Sud Renov',

**Vu** la délibération n°CA-04/2022 du 16 mars 2022, par laquelle le Conseil d'Administration de l'OPH Vallée Sud Habitat avait désigné deux Administrateurs pour le représenter au sein du Conseil d'Administration de la SAEM Vallée Sud Renov' : Madame Colette HUARD et Monsieur Yves COSCAS, et un Administrateur pour le représenter au sein des Assemblées Générales : Monsieur Yves COSCAS.

**Vu** la délibération n°CA-29/2024, du Conseil d'Administration de l'OPH Vallée Sud Habitat du 11 décembre 2024, désignant Monsieur Patrice RONCARI pour le représenter au sein du Conseil d'Administration de Vallée Sud Renov' en remplacement de Madame Colette HUARD, décédée en juin 2024,

**Considérant que** les nouvelles fonctions de Monsieur Yves COSCAS, élu Maire de Clamart et Président de l'OPH Vallée Sud Habitat, ne lui permettent plus d'assurer ces fonctions au sein des instances de Vallée Sud Renov', et qu'il convient de désigner un nouveau représentant de Vallée Sud Habitat au sein du Conseil d'Administration de Vallée Sud Renov' et de ses Assemblées Générales.

**Entendu que** la candidature de Monsieur Anthony REYNAUD est proposée pour remplir ces fonctions.

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Président,

**Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Approuve** la désignation de Monsieur Anthony REYNAUD au titre de Représentant de l'OPH Vallée Sud Habitat au sein du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales de la SAEM Vallée Sud Renov'.

**Autorise** les Administrateurs ainsi désignés à accepter toutes les fonctions qui pourraient leur être confiées au sein de la SAEM Vallée Sud Renov' (présidence, membres titulaires ou suppléants de la Commission d'Appel d'Offres...) dans le cadre de cette représentation.

Il est précisé :

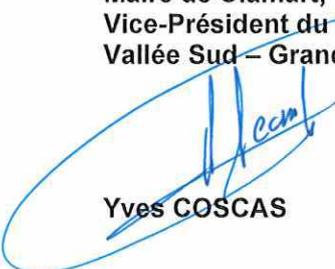
- Que les Administrateurs désignés devront s'abstenir de toute participation en amont (préparation, avis), durant (vote, organisation) et après (ordonnancement, signature) à une délibération de l'office portant sur la SAEM pour éviter les conflits d'intérêts.
- De même, les représentant(e)s de l'Office à la SAEM devront s'abstenir de toute participation, à quelque titre que ce soit, aux délibérations de la SAEM susceptibles de concerner l'OPH.

N° CA-07/2025

**Autorise** les représentants ainsi désignés à percevoir, en rémunération de leurs activités, des indemnités autorisées et des jetons de présence conformément aux statuts de la SAEM Vallée Sud Renov'.

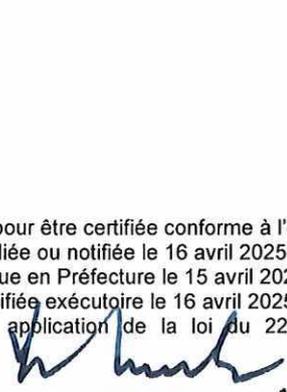
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT".

**Le Président,  
Maire de Clamart,  
Vice-Président du Territoire  
Vallée Sud – Grand Paris,**



**Yves COSCAS**

Vu pour être certifiée conforme à l'original  
Publiée ou notifiée le 16 avril 2025  
Reçue en Préfecture le 15 avril 2025  
Certifiée exécutoire le 16 avril 2025  
Par application de la loi du 22 juillet 1982



**Yann CHEVALIER  
Directeur Général**